



L'île de Ré : un territoire en équilibre ?

Patrick Salez, 6 novembre 2020

On peut remercier l'association Ré-Avenir d'avoir organisé, le 23 octobre dernier, la projection du film "*Utopia, à la recherche de l'équilibre*" à La Couarde. Lors du débat faisant suite à la projection, j'ai posé la question suivante : "Le territoire de l'île de Ré est-il en équilibre" ? Et j'ai avancé ma réponse : "Non, il ne l'est pas, ne serait-ce qu'au plan démographique".

Il ne s'agit pas de revenir sur le déséquilibre entre générations, grand classique des territoires peu urbanisés à haut potentiel touristique. Ni sur celui existant entre résidents principaux et secondaires, très répandu également même si le symptôme des volets fermés est moins présent en période de pandémie, le confinement sur l'île étant plutôt revigorant pour ses adeptes. Il ne s'agit pas non plus du déséquilibre entre ex-cantons nord et sud que l'arrivée de la fibre pourrait atténuer. Le grand facteur de déséquilibre dont nous parlons est l'**hyper-fréquentation touristique** de notre territoire. Il s'observe dans tous les territoires insulaires mais est plus fort sur notre île, du fait de la proximité d'une agglomération qui entretient un phénomène croissant de navetteurs (visiteurs à la journée).

Même si le pic de fréquentation touristique est difficile à apprécier, il est évident que l'on dépasse chaque été la **capacité d'accueil insulaire**, estimée il y a dix ans à 139.000 personnes, avec une présence estivale croissante se situant vraisemblablement entre 140.000 et 170.000 personnes. Les résultats des études et enquêtes réalisées sur les ressources (fourniture d'eau, qualité de l'estran, etc..) ou sur l'acceptabilité sociale de cette situation ne sont pas fondamentalement alarmants : chacun supporte cette pression humaine majoritairement considérée comme un mal nécessaire, adapte son rythme de vie, accepte les incivilités, les temps de trajet considérablement accrus sur les routes et les coups de klaxon véhéments des cyclistes en infraction sur les sentiers littoraux.

Mais quelle que soit la perception du phénomène aujourd'hui, on peut fortement s'inquiéter pour son avenir, à la lumière des **cinq facteurs** suivants :

- Le renforcement du tourisme dans les régions françaises, faisant suite à la réduction des voyages en avion dont il devrait persister quelques "séquelles " après la pandémie ;
- L'exode urbain accéléré par la pandémie rendant les villes moyennes (telles que La Rochelle) beaucoup plus attractives que les métropoles ; ce qui accentuera les visites des navetteurs par simple effet de proximité ;
- Le climat tempéré du littoral Atlantique, le préservant des chaleurs excessives ;

- L'attractivité touristique de la Charente maritime, toujours bien placée au palmarès national ;
- Les plateformes de location saisonnière toujours aussi peu régulées.

Face à cette très probable évolution, la décision publique locale se sent impuissante. Il paraît peu réaliste, à ce stade, d'instituer des quotas de touristes comme à Venise, et Bratislava ou sur le Macchu Pichu. Tout juste peut-on envisager une gestion ponctuelle des flux à l'entrée du pont. Un projet de loi du Sénat instituant des mesures de régulation de l'hyperfréquentation des sites naturels et culturels à destination des maires a été adopté en novembre 2019 mais il dort dans les tiroirs.

Nous avons cependant des possibilités d'**éviter le pire** et celles-ci sont insuffisamment explorées. Voici par exemple **quatre pistes** :

- Cesser ce marketing touristique qui nous fait nous réjouir que l'île se fasse un peu plus connaître à chaque occasion d'accueil sportif (la Rioja ou le Tour de France) ; l'île est suffisamment connue et il ne s'agit plus d'attirer des flux supplémentaires mais de réguler les flux massifs existants et à venir ; sachant que l'argument du lissage de la fréquentation sur les ailes de saison ne tient pas, le facteur d'afflux hors vacances scolaires estivales restant la météo ;
- Renchérir les cartes de dix passages destinées aux non résidents en haute saison pour réduire le nombre de navetteurs ;
- Limiter les occasions d'accueil festif et autres dîners de gala sous couvert de dégustation d'huîtres dans les marais en exigeant de la préfecture qu'elle révise urgemment sa charte de dégustation pour la rendre plus contraignante ;
- A moyen terme, investiguer toutes les sources de diversification économique permettant de réduire notre mono-dépendance touristique ; reconnaissons que rien ou presque n'a été effectué dans ce domaine, mis à part la relance de l'activité agricole, laquelle dépend assez fortement du tourisme.

Si nous ne voulons pas que l'hyperfréquentation touristique détruise l'intégrité et la qualité de vie de notre territoire, tout doit être mis en oeuvre pour limiter la pression humaine en période de pic touristique. La Communauté de communes souhaite changer de gouvernance et c'est une initiative louable que j'avais appelée de mes voeux. Mais c'est aussi sa politique touristique qui doit être transformée au profit d'une régulation efficace. L'élaboration du futur Schéma de Développement Durable de l'île et le Comité Consultatif Citoyen mis en oeuvre à cet effet devront s'emparer de ce sujet.

Et puisque nous avons également parlé le 23 octobre de la **vulnérabilité climatique** des îles, finissons par une autre question : Comment gérerions-nous une forte submersion marine survenant lors du pont de l'Ascension ou en période estivale ? La probabilité d'occurrence d'une telle submersion en ces périodes est certes moins élevée que pendant l'hiver mais cela n'élimine pas le risque pour autant. Et une chose est certaine, nos digues si élaborées soient-elles, ne suffiront pas à nous protéger.